

Protocole quadripartite de Traitement phytosanitaire Etapas clés de la prestation

Pour vous assurer du meilleur service et du meilleur résultat nous nous engageons selon les exigences des référentiels de notre certification d'entreprise

- E1 à E16 entretenir la certification de notre **Agrément d'application phytosanitaire N°**
Gérer, archiver et mettre ne place un plan d'actions correctives aux réclamations que vous voudrez bien nous faire parvenir par écrit (jusqu'à la résolution du problème)
- A6 : déterminer parfaitement avec vous et votre fournisseur de produits, vos besoins
- A6 : récupérer « l'ordre de travail » de la coopérative listant les coordonnées du chantier, la nature et les caractéristiques du chantier, les produits et doses prescrites par le prescripteur indépendant, les particularités liées à cette prestation
- A6 : vous transmettre les consignes éventuelles avant le traitement et vous communiquer les informations relatives, en fin de chantier (par écrit)
- A8 : utiliser du matériel à jour de sa visite technique
- A10 : Sécuriser le remplissage
- A11, A20 : vous assurer que nous avons un plan de prévention des risques
- A12 : appliquer en respectant la réglementation
- A13 : vérifier à l'arrivée sur le chantier (avant toutes choses) qu'il y a conformité avec l'ordre de travail
- A17, 18,19 nous n'appliquons que les produits qui vous appartiennent et qui sont évalués par votre fournisseur, dont nous avons les fiches de sécurité à jour
- A22 après usage nous plaçons les produits non-utilisés dans votre stockage (nous vous engageons à vérifier qu'il est dans les normes actuelles)
- A21 vérifier que votre liste des produits est à jour et clairement affichée sur le local de stockage
- A22, A25 identifier correctement les produits non-utilisables par l'indication PPNU (dans votre stockage)
- A24 transporter vos produits dans les règles
- A26 gérer vos emballages vides et les PPNU selon la réglementation (sac Adivalor et PPNU dans votre stockage). Rappelons que vous êtes engagés à les éliminer dans les règles.
- A26 Gérer dans les règles nos effluents de traitement

(Les références «E» renvoient au référentiel d'organisation générale et les références en «A» à celui de l'application en prestation de service)

L'entreprise

Le Fournisseur de produit

Le prescripteur

Le Client